

Les formations en langue (presque) toutes éligibles au CPF

Publié le 29/04/2016 / Publié par Antoine Teillet

Après quelques mois d'attente, il est désormais tout à fait possible d'envisager une formation en langues par le biais du Compte personnel de formation. Olivier Haquet, fondateur et directeur d'Adomlingua, spécialiste des formations en langue, nous en dit plus.



Comment les langues ont-elles finalement intégré le CPF ?



Le Compte personnel de formation privilégiant les cursus certifiants ou diplômants, l'évaluation devient un point essentiel de tout parcours. Pas de formation CPF sans test, tel est le principe même de la réforme initiée au 1^{er} janvier 2015. Il a donc fallu, pour que les cursus linguistiques puissent s'entreprendre via le CPF, que les tests concluant ces apprentissages soient validés, ce qui a été progressivement le cas tout au long de l'année 2015.

En d'autres termes, c'est l'éligibilité du TOEIC, puis du TOEFL, du BULATS ou encore du BRIGHT qui ont été décisives.

Parce que les test concluant les formations sont devenus éligibles, les formations sont elles aussi devenues éligibles au CPF...

C'est tout à fait cela. Résultat, les 10 langues les plus demandées en matière de formation sont toutes aujourd'hui éligibles au CPF hormis pour l'instant le japonais.

Dans le détail, l'anglais est accessible par le TOEIC, le TOEFL et le BULATS, l'espagnol, l'allemand et le français langue étrangère dépendent eux du BULATS, alors que les autres langues ressortent essentiellement de deux grands tests, le DCL (arabe, russe, chinois, portugais, italien) et le BRIGHT qui couvre une douzaine de langues dont certaines relativement rares.

Ces tests sont-ils tous applicables au contexte professionnel ? Certains comme le DCL émanent de l'Education nationale...

Malgré son origine académique, le DCL est clairement un test professionnel. Chacune de ces évaluations vérifiant à divers niveaux votre capacité à utiliser la langue, à recueillir des informations et à répondre à des problématiques dans une situation professionnelle donnée.

Attention également à ne pas prendre les grands tests pour ce qu'ils ne sont pas. TOEFL, TOEIC et autres DCL ne sont pas des examens qui invalideront une formation en cas d'échec ! Il s'agit uniquement d'évaluer un niveau.

Les langues étaient, au temps du DIF, N°1 des demandes... Qu'en est-il pour le CPF ?

Tous les chiffres ne sont pas encore à disposition, mais on sait doré et déjà que 60 000 à 70 000 CPF sont désormais validés chaque mois, soit un chiffre comparable au DIF. Quant à la part des langues, elle est désormais prédominante, même si les statistiques manquent encore à ce niveau pour se faire une idée juste de la situation.

Pour en savoir plus sur [adomlingua](#)